



Matran Village



## Le mot du nouveau Syndic

Chères Matranaises et chers Matranais,

Le coup d'envoi de la nouvelle législature 2021-2026 a été donné il y a moins d'un mois, le samedi 24 avril avec l'assermentation des conseillers communaux.

Bienvenue à Stéphanie Colella qui corrige « enfin » le manque de représentation féminine et assurera la fonction de Vice-syndic en plus de la conduite des dicastères de l'enseignement et formation et la culture. Dominique Chenaux rejoint également l'équipe en place et prend la tête des dicastères de la santé, des affaires sociales, des séniors, de l'intégration et des forêts. Tous deux, grâce à leurs compétences et talents personnels, complètent parfaitement les conseillers assurant un nouveau mandat. Bernard Chassot est à la tête de l'aménagement du territoire et constructions, de l'approvisionnement et protection des eaux, ainsi que de l'économie. Jean-Luc Dumoulin chapeaute les finances et le cimetière. Christophe Pierret la voirie et déchetterie, l'énergie, la nature et environnement. Michaël Studer a la charge du service du feu, des routes, des bâtiments et des infrastructures sportives.

Après une courte phase d'organisation et reprise de dossiers, nous nous sommes d'ores et déjà attaqués aux activités opérationnelles incombant à l'exécutif communal. Nous allons prochainement fixer les objectifs et un plan de route qui va nous

guider durant cette législature. En effet, il est important que la commune continue d'améliorer ses prestations et ses infrastructures pour faire face aux défis de demain.

La gestion de notre village n'est pas que l'affaire du Conseil communal, nous disposons d'un service administratif ainsi que d'un service technique compétents et équipés pour assurer leur travail au service de la population. Les commissions villageoises qui seront recomposées et dont les missions sont décrites dans ce numéro jouent également un rôle très important pour le développement du village. N'hésitez pas à vous engager dans l'une ou l'autre en fonction de vos compétences et de vos envies. En plus de mettre vos connaissances à disposition de la population matranaise, un tel engagement représente également la possibilité d'échanger avec d'autres habitants des quartiers voisins.

Je me réjouis de vous rencontrer très bientôt à l'occasion des manifestations qui devraient se remettre en place ou lors de la première Assemblée communale de la nouvelle législature.

En mon nom et celui de mes collègues du Conseil communal, je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez et vous souhaite un bel été.

Nicolas Rérat, Syndic

Assemblée communale du 17 juin 2021 : convocation en page 3

# Sommaire

Le mot du Syndic .....	1
Sommaire .....	2
Convocation à l'Assemblée communale .....	3
Modification du budget de résultats 2021 .....	4
Mode de convocation des Assemblées communales	
Vente de la parcelle 96 RF de Matran .....	5
Création d'un regroupement de consommation propre (RCP) .....	6
Commissions financière - d'aménagement - des naturalisations .....	7
Agglomération de Fribourg	
Approbation des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures .....	8
Approbation des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures (suite)	
Association Matran Sculpte .....	9
Commissions communales .....	10
Matr'évènements	
Commission des routes .....	11
Commission FriTime .....	12
Commission de l'énergie et de l'environnement .....	13
Commissions Seniors - d'intégration et d'accompagnement - des sentiers pédestres et des zones d'agrément .....	14
Pédibus	
Remboursement de l'Etat pour l'achat de masques .....	15
Distribution de l'eau potable de la commune de Matran .....	16

Prochaine parution : automne 2021



## Impressum

### Matr'en cause

Parution 2-3 fois par année  
Case postale  
1753 Matran

### Editeur:

Commune de Matran

### Coordination:

Administration communale  
Mireille Mauron

### Photos:

Commune de Matran  
Alexandre Wicht

### Impression:

media f sa  
1700 Fribourg

### Tirage:

850 exemplaires



Administration communale    Tél. 026 402 12 12  
Case postale  
Rte de l'Ecole 6    E-mail : [commune@matran.ch](mailto:commune@matran.ch)  
1753 Matran    Site internet : [www.matran.ch](http://www.matran.ch)

## Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Matran sont convoqués à l'Assemblée communale du

**jeudi 17 juin 2021 à 20h00  
à la halle de gym de Matran**

### Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 avril 2021 (ce PV ne sera pas lu; il est à disposition au bureau communal ou peut être consulté en ligne sur notre site internet [www.matran.ch](http://www.matran.ch)).
2. Mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2021-2026.
3. Modification du budget de résultats 2021 relative à l'engagement de 2 enseignant(e)s pour l'école primaire dont 1,5 à la charge de la commune.  
- Rapport de la Commission financière.
4. Modification du budget des investissements 2021 - principe, financement et préavis de la Commission financière.
  - 4.1 Vente de la parcelle 96 RF de Matran.
  - 4.2 Création d'un regroupement de consommation propre (RCP) .
5. Election de la Commission financière.
6. Election de la Commission d'aménagement.
7. Election de la Commission des naturalisations.
8. Agglomération
  - 8.1. Election des 3 représentants de Matran au sein du Conseil d'agglomération (législatif).
  - 8.2. Election de la personne amenée à remplacer le(la) conseiller(ère) d'agglomération de Matran qui sera élu(e) au Comité d'agglomération (exécutif).
9. Approbation des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures<sup>1</sup>.
10. Informations du Conseil communal.
11. Divers.

Les recommandations sanitaires du moment devront être respectées.

Le Conseil communal

<sup>1</sup> Les documents sont disponibles sur notre site internet [www.matran.ch](http://www.matran.ch) ou peuvent également être obtenus auprès de l'administration communale.



Classe école de Matran

## Modification du budget de résultats 2021 relative à l'engagement de 2 enseignant(e)s pour l'école primaire dont 1,5 à la charge de la commune

Depuis le début de l'année 2021, les communes d'Avry et de Matran sont en discussion avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) concernant l'avenir du cercle scolaire de nos deux villages.

En effet, la baisse des effectifs scolaires à Matran, en dépit de l'ouverture du nouveau quartier de La Pâla en juillet 2020, ne permet pas de mettre un terme à la fusion du cercle scolaire. Plus spécifiquement, les élèves de 1-2H sont à la baisse et nous devrions passer, selon les normes du règlement scolaire cantonal, de 4 classes 1-2H à 3 classes lors de la rentrée scolaire 2021-2022. De plus, le site scolaire de Matran devrait perdre une classe parmi les 3H-8H, ce qui impliquerait le transport d'élèves matranais vers le site scolaire d'Avry.

Afin d'éviter des déplacements de nos élèves les plus jeunes entre Avry et Matran, les communes d'Avry et de Matran ont sollicité et obtenu de la DICS, en avril 2021, l'autorisation de maintenir et de financer la quatrième classe 1-2H dont la fermeture serait normalement intervenue. Grâce à ce financement communal, ces élèves resteront scolarisés dans notre commune. Quant à la fermeture prévue d'une classe parmi les 3H-8H, les deux communes ont également requis l'accord de la DICS pour co-financer le maintien de cette classe et éviter ainsi le déplacement d'élèves entre les

sites scolaires d'Avry et de Matran. Au moment de la rédaction du présent Matr'en Cause, la décision de la DICS ne nous a pas encore été communiquée.

C'est pourquoi nous vous proposons, lors de cette Assemblée, d'accepter la modification du budget de résultats 2021 en ajoutant un montant de CHF 52'000.- (le coût total annuel se monte à CHF 155'000.- répartis 1/3 sur le budget 2021 et 2/3 sur celui de 2022) pour permettre l'engagement d'un enseignant supplémentaire pour une classe de 1-2H durant l'année scolaire 2021-2022. Si la DICS devait autoriser le co-financement d'un second enseignant supplémentaire pour le maintien d'une classe parmi les 3H-8H, le montant à la charge de la Commune de Matran pour l'année 2021 s'élèverait à CHF 26'000.- (soit la moitié de CHF 52'000.-, le solde étant pris en charge par la Commune d'Avry). Toutefois, cela nécessiterait une augmentation moindre du budget de résultats 2021, car le montant budgétisé pour le transport des élèves serait alors réaffecté au financement de cet enseignant supplémentaire. Du point de vue financier, le déficit du budget 2021 passe de CHF 173'900.-- à CHF 225'900.- pour l'engagement d'un enseignant et à CHF 236'900.- pour le deuxième enseignant.

Stéphanie Colella, Vice-syndique



## Mode de convocation des Assemblées communales

### Pour la période 2021 - 2026

Selon la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, article 12, l'Assemblée communale est convoquée au moins dix jours à l'avance par un avis dans la Feuille Officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire "tout-ménage" ou d'une convocation individuelle.

Lors de la première Assemblée de la période administrative, les citoyens et citoyennes décident du mode de convocation (individuel ou circulaire tout-ménage). La convocation individuelle coûte CHF 2'500.- par assemblée, alors que l'information communale, qui est de toute façon envoyée à tous les ménages, est conforme à la loi mentionnée ci-dessus. Ce mode de convocation est appliqué sans aucun problème depuis 1991.

Par conséquent, le Conseil communal propose de renoncer à l'envoi d'une convocation individuelle par mesure d'économie.

Le Conseil communal

## Vente de la parcelle 96 RF de Matran

Après la mise en service du nouveau tracé de la route cantonale en direction de Posieux, l'Assemblée communale du 13 décembre 2005 avait accepté un crédit d'investissement pour l'acquisition de la parcelle article 96 du RF de Matran. Montant dépensé : CHF 349'063.10.

Cette parcelle d'une superficie de 2420 m<sup>2</sup> est située au droit du giratoire du « Publo » et son affectation est en zone d'activité 2.

La Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest souhaite acquérir cette parcelle afin d'y implanter dans le futur une infrastructure bancaire. Cette activité de services a l'avantage de ne générer que très peu de trafic et sera intéressante fiscalement.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée de lui octroyer la compétence de vendre cette parcelle au prix minimum de CHF 1'190'000.-. L'accord avec la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest prévoit un prix de vente de CHF 1'210'000.- (CHF 500.-/m<sup>2</sup>) moins les frais d'étude (CHF 16'650.-) réalisée pour la viabilisation de la parcelle (accès).

Outre la plus-value réalisée, cet apport de liquidités permettra à la commune de faire face avec encore plus de sérénité aux défis qui l'attendent avec les investissements à réaliser, notamment le complexe scolaire.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée de lui octroyer la compétence afin de valider la transaction mentionnée ci-avant pour un développement efficient et rationnel de ce secteur.

Nicolas Rérat, Syndic



Art. 96 RF de Matran



Toiture n° 1 de la parcelle 90

## Création d'un regroupement de consommation propre (RCP)

Un projet de production photovoltaïque sur les toitures de la parcelle 90 (contrat de partenariat public/privé) a été analysé par le biais d'un mandat auprès de la société Sept Conseils Sàrl à Fribourg.

Le projet consiste à la mise en place de 870 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture numéro 1 (selon photo ci-dessus, les autres toitures peuvent être conservées comme potentiel de développement futur) et de vendre la production de manière directe et locale. Ce dossier a été suivi et préavisé de manière positive par la commission de l'énergie et de l'environnement.

L'objectif visé consiste à créer une communauté d'autopartage et à consommer en direct la production créée sur le site. Notre station de pompage pour l'eau potable à proximité, qui consomme plus de 100'000 KWh par année, ainsi que les divers consommateurs privés de la parcelle 90, pourraient être principalement alimentés par cette production locale d'énergie verte.

Les toitures seront mises à disposition par les propriétaires de la parcelle 90, Mme et M. Marie-Claire et André Angéloz. La mise en place de l'installation est devisée à CHF 397'000.- (intégralement à la charge de la commune). Une subvention RU (rétribution unique – Confédération) de 20 à 25 % des coûts de l'installation (environ CHF 70'000.-) pourra être prise en considération (délai d'attente 3 à 5 ans) et la vente du courant « vert » donnera un rendement sur investissement de 3 à 5 % selon la tarification que la commune mettra en place.

Le Conseil communal recommande vivement à l'Assemblée d'approuver cet investissement qui se veut précurseur en matière d'autoconsommation et de production d'énergie renouvelable.

Christophe Pierret, Conseiller communal

## Commission financière

Il s'agit d'une commission indépendante, étant donné qu'aucun conseiller communal, ni membre du personnel communal, ne siège au sein de cette commission. Elle doit être composée d'au moins 3 membres, mais compte actuellement 5 membres, qui sont élus par l'Assemblée communale parmi les citoyens actifs de la commune.

Selon l'art. 97 de la Loi sur les communes (LCo), la Commission financière a les attributions suivantes :

- Elle examine le budget et donne son préavis sur le plan financier et ses mises à jour.
- Elle examine les propositions de dépenses qui doivent, en vertu de l'article 89 al. 2 (LCo), faire l'objet d'une décision spéciale de l'Assemblée communale.
- Elle émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention de l'Assemblée communale.
- Elle prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'Assemblée communale.
- Elle examine les propositions de modification du taux des impôts.

Les personnes intéressées à rejoindre cette commission peuvent s'annoncer par lettre adressée à l'administration communale ou par courriel à l'adresse [commune@matran.ch](mailto:commune@matran.ch).

Elles peuvent également se porter candidates directement lors de l'Assemblée communale.

## Commission d'aménagement

Cette commission sera composée de 7 membres dont la majorité doit être élue par l'Assemblée communale (4 personnes). Les 3 autres membres seront issus du Conseil communal. Cette commission aura pour tâche de suivre l'élaboration, avec les proprié-

taires de terrains, des Plans d'aménagement de détails (PAD), et d'examiner les dossiers de construction importants. Le Président de cette commission sera M. Bernard Chassot, Conseiller communal en charge de l'aménagement et des constructions.

Les personnes intéressées à rejoindre cette commission peuvent s'annoncer par lettre adressée à l'administration communale ou par courriel à l'adresse [commune@matran.ch](mailto:commune@matran.ch).

Elles peuvent également se porter candidates directement lors de l'Assemblée communale.

## Commission des naturalisations

Depuis la votation du 1er juin 2008, l'octroi du droit de cité de Matran est de la compétence du Conseil communal. Cependant, la loi prévoit que chaque commune doit impérativement instituer une Commission des naturalisations.

Dans un premier temps, cette commission entend chaque requérant afin de s'assurer que les conditions d'intégration prévues par la loi soient remplies. Par la suite, la Commission des naturalisations établit un préavis à l'intention du Conseil communal.

Le Conseil communal vous propose de constituer une Commission des naturalisations de 7 membres, dont 2 conseiller(ère)s communaux(ales). La commission se constituera ensuite elle-même.

Les personnes intéressées à rejoindre cette commission peuvent s'annoncer par lettre adressée à l'administration communale ou par courriel à l'adresse [commune@matran.ch](mailto:commune@matran.ch).

Elles peuvent également se porter candidates directement lors de l'Assemblée communale.

Le Conseil communal

## Agglomération de Fribourg

Conformément à ses statuts adoptés le 19 février 2008, l'Agglomération de Fribourg doit élire le Conseil de l'Agglomération (législatif) composé de 52 membres provenant des 10 communes membres. Pour notre commune, trois délégués et un remplaçant doivent être élus par l'Assemblée communale, et ceci avant le 26 juin 2021.

Cette élection va se dérouler en deux temps au système majoritaire. Dans le cadre d'une première élection, vous serez conviés à élire les trois délégués de la Commune de Matran au Conseil de l'Agglomération (législatif). Vu qu'une des trois personnes devra être présentée pour constituer le Comité de l'Agglomération (exécutif) comprenant 12 membres, nous devons également élire le remplaçant de ladite personne afin que la Commune de Matran conserve trois membres au Conseil de l'Agglomération.

Ainsi, votre Conseil communal propose que trois conseillers communaux soient présentés lors de la première élection soit MM. Nicolas Rérat, Christophe Pierret et Jean-Luc Dumoulin. Si l'Assemblée communale élit ces trois personnes, M. Christophe Pierret sera alors proposé pour être représentant de la Commune de Matran au sein du Comité de l'Agglomération (exécutif).

Pour la deuxième élection, à savoir la personne remplaçant l'élu au Comité de l'Agglomération, le Conseil communal propose également un membre du Conseil communal, M. Bernard Chassot.

Par conséquent, vous constaterez que si toutes les personnes proposées sont élues, il y aura quatre membres du Conseil communal au sein des instances politiques de l'Agglomération, comme cela était le cas durant la dernière législature. Le Conseil communal est d'avis que cette répartition aura le mérite de favoriser la communication entre les différentes instances communales et régionales.

[Le Conseil communal](#)

## Approbation des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures

En 1999, cinq communes (Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot, et Corminboeuf) s'unissent avec la vision audacieuse de réaliser et de faire fonctionner deux infrastructures culturelles d'ampleur pour leurs citoyens : un centre de création scénique et une salle d'envergure pouvant accueillir de grandes productions internationales. Ces communes ont constitué, en 2007, une association de communes sous le nom de « Coriolis Infrastructures » et ont réalisé Nuithonie, à Villars-sur-Glâne, et Equilibre à Fribourg. La commune de Matran a adhéré à l'Association le 1er janvier 2017.

Les statuts de l'Association ont été adoptés par l'Assemblée des délégués en novembre 2007, puis par les organes législatifs des communes membres. Depuis, ils n'ont subi que de menues modifications dont les dernières sont intervenues en 2014. La modification des statuts qui vous est proposée a été adoptée par l'Assemblée des délégués le 14 avril 2021 et devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2022. Les statuts sont disponibles sur notre site internet et sur demande auprès de l'administration communale.

En substance, ces modifications visent à intégrer aux statuts les obligations liées à la nouvelle loi sur les communes (MCH2), à adapter les bases légales à la pratique et à clarifier la répartition des tâches en matière de conservation et d'entretien des bâtiments selon la norme SIA 469.

Ainsi, la notion de « communes fondatrices » est supprimée et il est permis à d'autres communes d'adhérer (art. 1). De plus, la possibilité de subventionner, à titre subsidiaire et dans la limite des moyens disponibles, d'autres infrastructures culturelles régionales, est prévue (art. 2). La possibilité de participer au capital-actions de la société exploitant le Casino Barrière est supprimée (art. 3) et la propriété des infrastructures aux communes-siège est précisée (art. 11). Les frais d'entretien, de transformation et d'agrandissement d'Equilibre et/ou Nuithonie – modification selon la norme SIA 369 –



sont pris en charge à 100% par Coriolis Infrastructures (art. 12). Enfin, la participation des communes n'est plus subdivisée entre l'exploitation et l'entretien : une participation unique par habitant est désormais prévue (art. 14).

Avec plus de 162 représentations publiques organisées en 2019 – avant l'arrivée de la pandémie – devant près de 37'000 spectateurs, soit un taux de fréquentation de plus de 93%, la Fondation Equilibre et Nuithonie jouit d'un vrai succès popu-

laire. La population de Matran bénéficie d'une réduction sur le prix des abonnements et les sociétés locales à buts non lucratifs bénéficient également de réductions sur les tarifs de location.

Le Conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver les nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures.

Stéphanie Colella, Vice-syndique

## Association Matran Sculpte

Chers Matranaises et Matranais,

2021 devait correspondre à l'organisation bisannuelle du symposium de notre association Matran Sculpte. Toutefois la pandémie est passée par là avec notamment ses conséquences économiques, donc du sponsoring, essentiel pour notre équilibre financier.

Malgré tout, nous avons décidé de maintenir ce rendez-vous culturel afin d'une part de permettre aux villageois(es) de se rencontrer et d'autre part de remercier nos fidèles sponsors.

Deux sculpteurs animeront cette unique journée du

**samedi 25 septembre 2021**

sur le site du Jardin des Sculptures où il sera possible de se restaurer, grâce à la collaboration de la société de jeunesse. Une animation musicale live est prévu pour la soirée. Nous espérons vous rencontrer nombreux à cette manifestation.

Meilleures salutations.

Hervé Magnin, Président



Jardin des sculptures

## Commissions communales

Toutes les commissions sont dissoutes en fin de législature. A part les commissions à élire par l'Assemblée communale, le Conseil communal lance un appel pour les commissions citées ci-dessous, que nous vous présentons sur les pages suivantes :

- Commission des routes
- Matr'évènements (Commission des manifestations publiques, sportives et culturelles)
- Commission FriTime
- Commission de l'énergie et de l'environnement
- Commission Seniors
- Commission d'intégration et d'accompagnement
- Commission des sentiers pédestres et des zones d'agrément

Les personnes qui en ont fait partie peuvent se réinscrire, les forces nouvelles seront aussi les bienvenues.

Les citoyens intéressés à rejoindre l'une ou l'autre commission sont invités à annoncer leur candidature, **ceci jusqu'au vendredi 11 juin 2021**, par lettre adressée à l'administration communale ou par courriel à l'adresse [commune@matran.ch](mailto:commune@matran.ch).

Par la suite, le Conseil communal nommera formellement les membres qui constitueront ces commissions. Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous pourriez présenter.

### En résumé

Le Conseil communal lance un appel pour repourvoir 10 commissions.

Une élection aura lieu pour 3 commissions lors de l'Assemblée communale du 17 juin 2021, à savoir:

- Commission financière
- Commission d'aménagement
- Commission des naturalisations

D'autre part, le Conseil communal nommera les membres des 7 autres commissions citées en haut de la présente page.

Le Conseil communal

# Matr<sup>en</sup> commissions

## Matr'évènements

### Commission des manifestations publiques, sportives et culturelles

Matr'évènements, la commission des manifestations publiques, sportives et culturelles regroupe les anciennes commissions des Loisirs et Matran Bouge. Elle est constituée de citoyens motivés qui souhaitent animer le village en proposant des offres et des manifestations publiques, sportives et culturelles accessibles à l'ensemble de la population. Elle souhaite valoriser la présence et les activités des nombreuses sociétés locales, tout en pouvant s'entourer de consultants externes au village lorsque l'envergure des manifestations projetées le justifie.

Le but de Matr'évènements est de développer les offres de loisirs et de culture existantes, d'une part, et de créer de nouvelles manifestations permettant de renforcer les liens entre les habitants et de dynamiser la vie du village. Cet objectif est d'autant plus important aujourd'hui, car l'année écoulée a été synonyme de privation et de suppression de nombreuses manifestations et rencontres. Matr'évènements se propose donc d'y remédier en proposant aux habitants, notamment aux jeunes, un programme d'évènements riche et varié.

Matr'évènements est constituée d'au moins 7 membres, dont un membre du Conseil communal qui en assume la présidence et 6 citoyens de Matran nommés par le Conseil communal. La Commission intégrera parfois d'autres personnes pour un événement spécifique.

Matr'évènements vise l'organisation d'une dizaine de manifestations durant l'année. On peut citer pour exemple : la foire printanière, la bénichon, le marché de Noël, les bougies de l'Avent, les rencontres folkloriques, Matran Bouge, et les sorties aux concerts/spectacles (Matr'en sort).

Stéphanie Colella, Vice-syndique

## Commission des routes

Dans le courant de l'année 2018, un groupe de travail s'est constitué dans le but de garantir une sécurité routière et une qualité de vie des riverains de notre réseau routier.

En 2019, une commission des routes a été mise sur pied en tenant compte du fait que les différents quartiers de la commune soient représentés.

Le Conseil communal vous propose de constituer une Commission des routes de 5 membres, dont 2 conseiller(ère)s communaux. Il choisira les candidats en fonction de leur situation géographique dans la commune.

Michaël Studer, Conseiller communal



Mur de grimpe lors du marché artisanal



## Commission FriTime



Chasse aux oeufs 2021

FriTime est une association qui a été créée dans le cadre d'un projet cantonal soutenu par la subvention jeunesse de la Direction de la Santé et des affaires sociales, la Loterie Romande, la Commission cantonale LoRo-Sport et la fondation Isabelle Hafen. Elle offre à toutes les communes fribourgeoises la possibilité de mettre en place des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes en y associant étroitement le réseau associatif local et en valorisant le travail bénévole en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Récemment, l'association FriTime a ouvert un nouveau programme intitulé FriTime « Piccolo » destiné aux enfants âgés de 0 à 6 ans.

L'aventure Fritime à Matran a débuté en 2017 pour une période initiale de quatre ans. Durant ces années, elle a permis à de nombreux jeunes de s'initier à des activités sportives, artistiques et culturelles aussi diverses que variées (journée de ski, chasse aux œufs, visite à la ferme, atelier culinaire, initiation au taekwondo, à la lutte, au futnet, à la fanfare, au théâtre, etc. ). Ces activités sont entièrement financées par la Commune et les subsides alloués par l'association FriTime. Elles sont ainsi proposées gratuitement et n'occasionnent aucun coût pour les organisateurs.

Le comité FriTime Matran a décidé de poursuivre son engagement en faveur de la jeunesse pour

deux années supplémentaires et de développer une offre « Piccolo » à Matran à compter de cet automne. Il est constitué d'au minimum 5 membres, dont un membre du Conseil communal.

Si une participation aux activités de la jeunesse matranaise ou le développement d'une offre d'animation de qualité pour l'enfance vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Le comité FriTime est toujours intéressé à consolider son équipe avec des personnes disponibles et motivées !

Stéphanie Colella, Vice-syndique



Atelier peinture sur oeufs



Résultat en fin de journée





Centre du village

## Commission de l'énergie et de l'environnement

La Commission de l'énergie et de l'environnement est constituée de 7 membres, dont 1 membre du Conseil communal qui en assume la présidence.

Cette commission s'occupe entre autres du suivi des dossiers en relation avec diverses demandes d'autorisations, par exemple les plans de quartiers, constructions diverses, panneaux solaires photovoltaïques, de l'éclairage public, des changements de chauffages, etc...

En effet, une commune de plus de 1600 habitants (1633 au 30 avril 2021) ne saurait ignorer la nécessité de l'effort individuel. Cette commission s'occupe également de l'environnement, de l'écologie, du recyclage et de la déchetterie. Elle fait des propositions judicieuses au Conseil communal, oriente celui-ci dans ses choix et le soutient dans ses décisions.

Il faut relever que durant les dernières années, en matière d'économie d'énergie et de promotions diverses dans les thèmes en relation avec les économies de CO2 et de réchauffement climatique, la commune de Matran s'est distinguée par :

- La production d'énergie photovoltaïque mise en place sur notre territoire ( 1800 Watt produits par habitant, de quoi couvrir entièrement la consommation électrique d'une personne pendant une journée). Selon une étude de l'Association des producteurs indépendants

d'énergie, la commune de Matran est la meilleure commune du canton de Fribourg en la matière !

- La réalisation et l'entretien du réseau d'adduction d'eau (eau potable), dont selon SINEF notre commune a le meilleur rendement parmi toutes les communes dont elle assure la gestion ;
- La mise à disposition de ses concitoyens d'un véhicule électrique en autopartage ;
- Son règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables (subventions augmentées encore en 2020) ;
- Un PAL visant à contribuer à un développement soucieux des aspects liés aux constructions et à leurs fonctionnements énergétiques ;
- Des projets, en cours, en matière de communauté de partage et de production d'énergie locale.

Promouvoir les énergies renouvelables devient indispensable si on veut laisser aux générations futures un monde viable.

Christophe Pierret, Conseiller communal

# Matr<sup>en</sup> commissions

## Commission Seniors

Le but de cette commission est d'élaborer des mesures concrètes pour ancrer la place des plus anciens dans le village de Matran. 14 % de la population matranaise est âgée de 65 ans et plus.

D'ici quelques années, la population va fortement grandir, il est essentiel de réfléchir, dès aujourd'hui, à intégrer les seniors à tous les niveaux (mobilité, accès aux commerces de proximité, etc.) afin qu'ils puissent sereinement et pleinement vivre dans notre beau village.

Le Conseil communal vous propose de constituer une Commission Seniors de 5 membres, dont un(e) conseiller(ère) communal(e).

Dominique Chenux, Conseiller communal

Le Conseil communal vous propose de constituer une Commission d'intégration et de d'accompagnement de 7 membres, dont deux conseillers(ères) communal(e)s.

Dominique Chenux, Conseiller communal

## Commission des sentiers pédestres et des zones d'agrément

### But de la commission

Cette commission a été mise sur pied durant l'année 2014 dans le but de mettre en valeur nos sentiers pédestres. Durant la législature 2016-2021, elle a pu inaugurer le fitness urbain et le jardin des sculptures.

### Missions de la commission

Notre commune cache encore des trésors qui sont inconnus de tout un chacun et qui ne demandent qu'à se mettre en valeur pour le bien de toute la population. Le développement des sentiers pédestres avec les communes voisines, l'amélioration des berges le long des ruisseaux de la Bagne ou de la Glâne pour les rendre accessibles tout en maintenant un environnement naturel et un peu sauvage. Planter des vergers didactiques avec des fruits de chez nous, etc. ... pourraient être des exemples de dossiers à développer.

Le Conseil communal vous propose de constituer la Commission des sentiers pédestres et des zones d'agrément d'un membre du Conseil communal, d'un membre du Service technique, d'un membre de l'équipe de l'édilité et de deux membres complémentaires. Des personnes supplémentaires pourront être appelées en fonction des projets développés.

Dominique Chenux, Conseiller communal

## Commission d'intégration et d'accompagnement

### But de la commission

La Commission d'intégration et d'accompagnement a pour but d'accompagner et de faciliter le processus d'intégration de la Maison de Formation et d'Intégration (MFI) de Caritas Suisse et de ses pensionnaires au sein de notre village.

### Missions de la commission

Depuis 2018, cette commission a à cœur d'établir des liens privilégiés avec la Direction et les collaborateurs de la MFI afin d'accompagner et de faciliter le processus d'intégration de cette structure et des pensionnaires qui en bénéficient au sein de notre village.

Le Conseil communal est convaincu que les travaux de cette commission sont très utiles, sinon nécessaires, pour permettre à cette institution, située au cœur de notre village, d'établir des relations positives et cordiales avec notre population, nos sociétés et nos institutions.

## Pédibus

Sur l'initiative de parents d'élèves, une ligne de Pédibus a été créée à Matran lors de la rentrée scolaire 2020 pour permettre aux enfants de se rendre à l'école et de revenir à la maison en toute sécurité et en privilégiant la marche. En effet, les principaux risques liés aux trajets scolaires découlent encore aujourd'hui des véhicules qui viennent déposer et récupérer les enfants à l'école. Il est ainsi important de faciliter et d'encourager les déplacements à pied, ce qui permet également de partager des moments privilégiés et conviviaux avec les enfants.

L'actuelle ligne de Pédibus dessert toute la région Ouest du village et son tracé peut être consulté sur le site internet de la Commune de Matran. Si votre domicile ne se trouve pas à proximité d'un arrêt de Pédibus, il est parfaitement possible de créer une seconde ligne afin de desservir les régions Nord et Est de la Commune.

Si vous êtes intéressés à ce que vos enfants soient pris en charge par le Pédibus, si vous souhaitez créer une seconde ligne de Pédibus, ou encore si vous avez du temps libre et êtes disposés à accompagner des enfants durant un trajet du Pédibus, n'hésitez pas à contacter Mme Stéphanie Colella ([stephanie.u.colella@gmail.com](mailto:stephanie.u.colella@gmail.com)), personne de contact pour la ligne Ouest.

Stéphanie Colella, Vice-syndique



En route vers l'école



## Remboursement de l'Etat pour l'achat de masques

L'Etat de Fribourg, par le biais de la caisse de compensation, accorde aux bénéficiaires de prestations complémentaires qui ne séjournent pas dans un home, une participation aux frais occasionnés par l'achat des masques de protection à usage unique ou en tissu.

La participation est de CHF 30.- pour l'année 2021 et par membre de famille inclus dans le calcul de la prestation complémentaire.

Vous trouverez le formulaire de remboursement sous le lien suivant :

<https://www.caisseavsfr.ch/detail-actualite/article/remboursement-des-couts-des-masques-de-protection-contre-le-coronavirus-dans-les-pc/>

Le formulaire est également disponible auprès de l'administration communale et sur notre site internet [www.matran.ch](http://www.matran.ch)

Nicolas Rérat, Syndic

## Distribution de l'eau potable de la commune de Matran

### Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) en vigueur depuis le 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année.

En 2020, au total environ 107'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune par les sources de Matran à raison de 80% du volume et par le CEFREN (consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines) pour 20% du volume.

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau potable fournie :

- L'eau des sources de la commune subit une déferrisation avant d'être injectée dans le réseau.
- L'eau fournie à la commune par le CEFREN provenait à environ 30% des sources du Gibloux, à environ 28% du lac de la Gruyère et à environ 42% des sources de la Tuffière à Corpataux.
- L'eau provenant des sources du Gibloux ne subit aucun traitement.
- L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).
- La chaîne de traitement pour rendre l'eau du lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bi-couche, d'une

ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.

Au total, six échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2020.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau, sauf un dont le paramètre de turbidité (transparence de l'eau) dépassait la norme en vigueur. Un prélèvement complémentaire n'a pas confirmé le dépassement de la norme.

Les valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable sont :

**Dureté totale : 25 degrés français**

Assez dure (variation dans l'année de 23 à 26 degrés français).

**Teneur en nitrate : en moyenne 1 mg/l.**

La tolérance légale est de 40 mg/l.

A noter encore que le site [www.qualitedeleau.ch](http://www.qualitedeleau.ch) regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de notre Commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

Tél. 026 350 11 60

Site internet : [www.sinef.ch](http://www.sinef.ch)

Email : [info@sinef.ch](mailto:info@sinef.ch)

Bernard Chassot, Conseiller communal